

2016 pour statuer sur le CETA. Or la Commission vient de décider d'adopter le CETA en tant que traité non mixte et de le présenter avant le 5 juillet au comité de politique commerciale du Conseil. On peut supposer que cette décision repose sur l'appui d'un nombre important d'États membres et que la Commission s'attend à être suivie par un nombre suffisant d'États membres.»

Le ministre Vanhengel ajoute: «Dans ce contexte, la crainte que des États ou des Régions puissent empêcher la signature du traité en refusant de le ratifier à leur échelle a probablement poussé certains États membres à accepter de soutenir l'approche non mixte proposée par la Commission européenne».

Cela signifie donc que le premier acte qui aura été posé par la Commission européenne après la gifle énorme du Brexit, cette humiliation par rapport à la construction européenne, aura été de confisquer un peu plus encore la démocratie aux citoyens européens et à leurs parlements. Elle va exactement à contresens de ce qu'il faudrait faire pour répondre au message envoyé par les citoyens britanniques.

Confirmez-vous les propos de M. Vanhengel? Quelques jours plus tôt, le ministre Magnette disait exactement l'inverse. Quelle sera l'attitude de la Belgique au sein du Conseil européen, à défaut de consensus sur sa position? Quelles vont être les conséquences de la résolution démocratiquement adoptée par notre Parlement par rapport à ce coup de force de la Commission européenne?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Notre gouvernement a reçu un mandat du Parlement. Le président de notre assemblée et moi-même l'avons rappelé encore récemment dans un contact que nous avons eu avec les représentants de l'autorité canadienne. Sur le plan européen, nous avons été réellement déçus, pour des raisons que vous venez vous-même de rappeler, à savoir le contexte international, le Brexit, cette forme de désamour d'une certaine Europe, des déclarations du président de la Commission.

Nous devons jauger les choses aujourd'hui avec toute la nuance nécessaire. Nous avons effectivement été choqués que l'on porte le débat sur la réfutation du caractère mixte et que l'on fasse en sorte que la Commission elle-même engage l'Union européenne. Pour nous, il s'agit d'un acte hostile par rapport à notre vision des choses qui est proche des demandes exprimées par de larges franges de la population. (*Interruption de M. Destexhe*)

**M. le président**. – Je rappelle que la parole est au ministre-président.

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Quant à la suite du processus, il faudra que le Conseil européen se prononce sur l'acceptation ou non de ce caractère mixte. À partir du moment où

cette question est posée, notre gouvernement fédéral devra défendre une attitude. Comme je l'ai toujours fait, et je n'ai pas changé d'opinion, je demande à notre gouvernement fédéral d'adopter la position claire et sans ambiguïté qui est celle de notre Parlement, et donc de refuser la proposition de M. Juncker. (*Vifs applaudissements*)

**M. Christos Doukeridis (Ecolo)**. – Monsieur le Ministre-Président, nous sommes d'accord sur le fond et sur la forme.

Je voudrais dire au MR qu'il y a un débat de fond et un débat de forme.

Que sur le fond, certains estiment que ce qui est contenu dans un accord comme le CETA est positif, c'est leur droit et ils peuvent le défendre. Cependant, qu'ils aillent jusqu'à estimer que les parlements, qui sont le reflet de la démocratie, n'ont rien à dire sur le sujet, cela me dépasse. J'espère que ce n'est pas la position du MR.

La proposition de la Commission revient précisément à enlever le débat au Parlement et à confier la décision directement aux exécutifs. Ce n'est en tout cas pas la démocratie que nous défendons.

**M. Alain Destexhe (MR)**. – Il est vraiment dommage que seule la Wallonie bloque l'adoption d'un accord avec le Canada.

#### 2.4 Question de **M. Dimitri Legasse à M. Rudy Demotte, ministre-président**, intitulée «**Brexit: avenir de l'Union européenne, conséquences du référendum au Royaume-Uni pour le projet européen et place de la Belgique dans la redéfinition de l'avenir européen**»

**M. Dimitri Legasse (PS)**. – Il y a quatre mois déjà, nous discutons dans cette assemblée du possible scénario du Brexit et mon collègue, Nicolas Martin, évoquait l'odieux marchandage auquel se livraient les chefs d'État européens.

À l'époque, vous nous aviez certifié la position du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le projet européen que vous défendiez: un projet solidaire, plus juste et pas un *marché unique* pour conservateurs capitalistes. Vous nous aviez également rassurés en affirmant que la concertation dans la maison belge était possible par le biais, précisément, du Comité de concertation.

Aujourd'hui, nous savons ce qu'il en est. Les Britanniques se sont exprimés et le Brexit est devenu une réalité.

Quelle est la position du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles au sujet du Brexit? Est-il question d'une concertation intrabelge? Aurons-nous la possibilité de défendre notre préférence pour le projet européen?

Quelle est la vision du gouvernement de la

Communauté française quant à la construction européenne et à notre contribution à la reconstruction européenne?

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Le Brexit représente le choix souverain d'un peuple. On peut le déplorer, ce qui est mon cas, mais il s'agit d'un choix souverain.

Ce contexte européen de désamour se traduit de diverses façons; le Brexit en est une manifestation.

J'avais déjà signalé ici qu'en aucun cas, je ne pouvais accepter les termes des négociations déjà avancés à l'époque par M. Tusk et appuyés par le Conseil européen. En effet, M. Tusk n'est pas le seul responsable, car le Conseil européen avait fait sienne la ligne de compromis. J'estimais que cette ligne allait déjà au-delà de l'acceptable. Je m'étais engagé à faire part de ce point de vue à notre Premier ministre. Je lui ai donc transmis notre position, au nom du gouvernement, en précisant qu'il existait des alternatives à ce que le Royaume-Uni proposait à l'époque, c'est-à-dire de la souplesse pour certains États dans l'interprétation de la norme européenne.

Il convient de saisir cette opportunité pour construire un autre modèle européen très éloigné de la dystopie actuelle, pour faire à nouveau rêver les Européens. Aujourd'hui, l'Union européenne est ressentie comme un corset budgétaire et réglementaire. Elle ne fait plus rêver.

Nous demandons à pouvoir revoir la question des accords de coopération renforcée, du noyau européen qui peut être un moteur entraînant les autres. Toutefois, c'est mal parti. En effet, ce que j'ai entendu à l'issue du dernier Conseil me préoccupe. Les chefs d'État et de gouvernement ont eu l'honnêteté de reconnaître avoir compris que cette question de la rupture de confiance entre les populations et l'Union européenne représentait un enjeu, mais ils réaffirment dans le même temps ne pas vouloir modifier leur ligne de conduite. C'est une erreur, voire une faute contre l'Europe.

Nous demandons donc au gouvernement fédéral, par le biais du Comité de concertation, de rediscuter de cette question, de profiter de l'occasion pour réaffirmer le rôle historique de la Belgique, pays entreprenant dans le domaine européen, et de rallumer l'espoir européen sur la base de quelques pays moteurs.

**M. Dimitri Legasse (PS)**. – Je suis ravi de la réponse du ministre-président. Toutefois, je n'ai pas eu de réponse à propos de la concertation avec le gouvernement fédéral, si ce n'est, peut-être, le courrier adressé au Premier ministre...

**M. Rudy Demotte**, ministre-président. – Nous allons effectivement saisir le Comité de concertation par le biais d'un courrier, qui a été adressé au Premier ministre et qui rappelle la position de notre gouvernement, laquelle a été définie ce matin.

## 2.5 Question de Mme Caroline Persoons à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Numerus clausus, quota et concours: le grand troc?»

**Mme Caroline Persoons (DéFI)**. – Hier, la commission de la Santé publique s'est réunie à la Chambre des représentants. Y ont été entendues la ministre fédérale de la Santé, ainsi que la présidente de la Commission de planification de l'offre médicale.

Lors de cette réunion, a été confirmé officiellement le chiffre qui ressortait de l'étude de la Commission de planification portant sur les quotas (numerus clausus). On constate ainsi une évolution positive du côté francophone puisque l'on passerait de 40 % à 46,4 % des numéros INAMI. C'est une bonne nouvelle.

Cependant, elle a suscité de nombreuses contestations, de la part de certains députés de la N-VA et de l'Open VLD en particulier, et la ministre a rapidement ajouté qu'un travail a été fait en la matière, mais qu'il faudrait sans doute coupler l'approbation de ces chiffres par le gouvernement fédéral à deux autres débats: celui de la sélection des étudiants en médecine au niveau de la Communauté française et celui du lissage positif/négatif.

Le chiffre de 300 numéros pour le côté francophone a été cité comme limite inférieure. On sait qu'il existe déjà des pénuries claires dans certaines régions et je voulais donc vous interroger à ce sujet.

Où en est la prise de contact avec le niveau fédéral? Qu'en est-il du concours d'entrée? À l'occasion du concours organisé lundi dernier, de nombreuses critiques ont été formulées par des parents d'étudiants et des autorités académiques. Où en sont les contacts à ce niveau également? Le gouvernement a-t-il le projet de reconsidérer cet examen organisé en fin de bac 1?

**M. Jean-Claude Marcourt**, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Comme sœur Anne, nous attendons ce cadastre dynamique qui nous est promis depuis l'installation de ce nouveau gouvernement. On nous avait assuré qu'en six mois, Mme De Block ferait ce que Mme Onkelinx n'avait pas fait. Nous attendons toujours!

Il y a un an, nous avons effectivement reçu une proposition de Mme De Block qui ne satisfaisait pas les intérêts des francophones, car, d'une part, il n'y avait pas de relèvement suffisant du nombre d'attestations INAMI pour les francophones et, d'autre part, sa volonté était d'effectuer un lissage négatif accéléré à l'égard des attestations surnuméraires.